

DIFFICULTÉS SCOLAIRES : IL Y A TOUJOURS UNE RAISON...

... et elle prend diverses formes, qui peuvent aller du trouble de l'apprentissage à la séparation des parents en passant par la maladie longue durée ou tout autre coup dur dans la famille. Passage en revue de ce qui peut troubler l'année scolaire de votre petit ou plus grand.

Les chants les plus beaux sont-ils toujours les plus désespérés ? Au moment où l'on écrit ces lignes, une interrogation nous traverse. Pourquoi cette tournée des troubles plutôt que celle des événements qui, au contraire, pourraient booster l'année scolaire de vos enfants ? Évidemment, les bonnes choses, même quand elles vous prennent au dépourvu, ne vous laissent pas face à un abîme de questions. Il n'empêche, un jour peut-être, nous pourrions faire avec vous la tournée des bonnes nouvelles qui vous permettraient de faire le plein d'énergie pour un an d'aventures parentales ! Chiche... à nous, qui allons de ce pas concocter ce numéro en comité de rédaction ! Chiche... à vous qui pouvez déposer toutes vos bonnes pistes de joie de vivre avec vos enfants sur [facebook.com/leligueur](https://www.facebook.com/leligueur) pour nous aider à le réaliser.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

En attendant, le diagnostic d'une dyslexie chez votre petit de primaire, l'angoisse d'un déménagement chez votre adolescent, le bouleversement d'une séparation pour toute la tribu... tous ces soucis, plus ou moins lourds, qui traversent un jour ou l'autre toute vie de parent, chahutent les résultats scolaires et vous plongent dans le désarroi. Des solutions existent, pourtant. Et c'est le rôle du Ligueur de garder la tête froide pour vous au moment du (parfois léger, rassurez-vous !) coup de bambou. Ce dossier est donc bourré de coordonnées d'associations et autres conseils pour que vous puissiez reprendre les choses en main.

LE SALON DE L'ÉDUCATION POUR VOUS AIDER

Et comme il n'y a pas de hasard (en tout cas, cette fois-ci), ce dossier sort quelques jours avant le Salon de l'éducation qui se tiendra du 16 au 20 octobre à Charleroi. Grâce à ses nombreux exposants et conférenciers, il peut, lui aussi, vous donner de bons tuyaux. Les thématiques de cette année 2013 qui vous intéressent directement ? *L'éducation aux médias en réseau : de la protection à l'éducation*, par Serge Tisseron, le 16 octobre à 14h; *Mon enfant est insupportable !* par Isabelle Roskam le 16 octobre à 15h30; *Le harcèlement à l'école*, par Alexandre Castanheira, le 16 octobre à 10h30 ou par Benoît Galand, le 17 octobre à 12h; *Le cerveau et l'écriture*, par Michel Habib, le 20 octobre à 10h. Deux dates sont susceptibles aussi d'attiser votre curiosité : le 19 octobre, journée sur l'extrascolaire et le 20 octobre, votre journée, puisque c'est celle qui accueille parents et enseignants !

Myriam Katz

A 9 ans, la cour de récréation peut être un enfer

Un enfant qui craint la récréation par-dessus tout, sans raconter ce qui s'y passe, est peut-être en but au harcèlement. Ce harcèlement scolaire, souvent nommé school bullying toucherait 10 à 15 % des élèves belges. Trouver des prétextes pour manquer à l'école, se plaindre de maux physiques, se refermer sur soi-même, avoir des cauchemars... sont autant de signes décrits dans les analyses concernant des enfants harcelés.

EN SAVOIR +

Une brochure peut être gratuitement téléchargée sur www.ufapec.be/no-analyses/comment-lutter-contre-le-harcèlement-entre-eleves/

Que faire ?

En parler. Abordez le sujet avec l'enfant avec délicatesse et tendresse en lui expliquant que vous êtes inquiets. Demandez-lui comment il se sent dans les murs de l'école, s'il y a des enfants exclus ou agressés. Dites-lui que vous voyez bien que « quelque chose » ne va pas et que vous voulez l'aider. Précisez que vous savez que, parfois, des élèves se font agresser, persécuter, ce que vous estimez grave et totalement inadmissible... S'il se cabre encore, suggérez-lui d'expliquer ce qui ne va pas à un proche qu'il apprécie.

Réagir. Affirmez-lui encore qu'il n'a rien à se reprocher et que personne n'a le droit de persécuter qui que ce soit. Cherchez ensemble la bonne manière de réagir. Prenez contact avec l'enseignant, sachant que cela risque de n'être pas évident : le

phénomène est complexe et les harceleurs peuvent agir sournoisement. D'autre part, tous les enseignants ne sont pas encore sensibilisés à ce phénomène. Contactez si nécessaire la direction et le centre PMS.

Le cyber-harcèlement. Les réseaux sociaux ont la cote pour les persécutions numériques (photos compromettantes, insultes, etc.) qui sont d'autant plus graves qu'elles sont connues (voire menées) par un très large public. Comme le harcèlement classique, le cyber-harcèlement doit être dénoncé en informant l'école en direct ou via le PMS. Mieux, vous pouvez le dénoncer en contactant Child focus : www.clicksave.be soit via un formulaire de contact en ligne, soit par un courriel à clickhelp@childfocus.be, soit encore par téléphone, du lundi au vendredi au 02/475 44 00. Autre possibilité encore, envoyer un SMS via le 0470 44 44 00 en demandant à être recontacté, ce qui se fait alors par mail ou par téléphone très rapidement.

Le cyber-harcèlement doit être dénoncé en contactant Child focus sur www.clicksave.be

Elle a 12 ans et s'ennuie à l'école

Un enfant qui comprend plus vite que les autres et exécute très rapidement le travail demandé, ça fait rêver et pourtant, ce n'est pas tous les jours le bonheur. Identifié souvent comme enfant à haut potentiel (ou comme on le disait jadis, surdoué), il a de réelles difficultés à trouver sa place au quotidien. Il peut soit être en échec scolaire, soit avoir un comportement très agité, soit être particulièrement désordonné...

Que faire ?

S'assurer que l'enfant est un HP. Pour cela, la meilleure chose à faire est de prendre un premier contact avec un centre PMS qui orientera les parents vers un neuropsychologue ou un neuropédiatre. Celui-ci réalisera un bilan complet du profil intellectuel de l'enfant, avec ses points forts ou moins forts mais aussi sa personnalité, ses capacités relationnelles. En effet, le calcul d'un quotient intellectuel (QI) n'est qu'une étape pour établir le diagnostic de HP.

Réorganiser sa scolarité. En Belgique, il n'existe pas d'enseignement particulier pour des enfants HP. Mais certaines écoles, certaines pédagogies (actives, différenciées...) peuvent convenir davantage à ce type d'enfant. À l'école primaire, il est également possible de sauter une année. Cette solution n'est pas évidente

pour tous les enfants, d'une part parce qu'ils se retrouveront avec des élèves plus âgés sans avoir nécessairement leur maturité affective, et d'autre part le rythme des apprentissages ne sera pas plus rapide.

Attention ! Un enfant HP n'est pas l'autre.

À l'école secondaire, le saut d'une année n'est pas permis. Différentes pistes peuvent être creusées : citons une scolarité à domicile, via l'enseignement à distance (www.ead.cfwb.be) et le passage des examens au jury central (www.enseignement.be). Ces choix peuvent convenir à certains enfants mais ne sont pas une solution miracle.

L'extrascolaire comme planche de salut
Pour compenser ou combattre l'ennui éprouvé à l'école, beaucoup de parents de HP inscrivent leur enfant dans des activités pointues telles que l'apprentissage du japonais, de plusieurs instruments de musique, d'un sport de haut niveau...

EN SAVOIR +

- ▶ Certains hôpitaux (comme Érasme à Bruxelles : 02/555 35 06) possèdent une consultation spécifique.
- ▶ Des centres privés, généralement multidisciplinaires, peuvent être consultés : en Brabant wallon : La manivelle - 0474/251472; La courte échelle - 010/242151-www.lacourteechelle.be) à Liège, le Centre pour la valorisation des intelligences multiples - 04 222 22 20 - www.cvim.be
- ▶ Des asbl Douance et l'Association belge pour l'épanouissement du haut potentiel Enfants donnent conférences, brochures et autres infos : www.douance.be, www.ehpbelgique.org
- ▶ Voyez encore www.enseignement.be, www.anpeip.org

Il a 7 ans et lit « vache » au lieu de « fâche »...

Avant 7 ans, un petit peut confondre des lettres et des sons (b-d, v-f, ou-on...), inverser des lettres sans que cela soit inquiétant. Après 7 ans, par contre, ces confusions deviennent un indice de dyslexie. Ce trouble de l'apprentissage n'a aucun lien avec l'intelligence et concerne 5 à 10 % de la population. Elle ne se guérit pas, mais on peut apprendre à vivre avec elle.

Que faire ?

Un bilan logopédique. Première démarche : un rendez-vous chez un logopède ou chez un neuropédiatre. Vous pouvez aussi contacter un centre PMS (celui dont dépend l'école de votre enfant ou un autre) qui ne posera pas le diagnostic mais vous pistera vers des examens. Lors des examens spécialisés, la vue et l'audition seront testées, un examen neurologique vérifiera l'absence de désordres neurologiques et un logopède réalisera un bilan du langage oral et écrit. Quand c'est possible, il est intéressant de pouvoir effectuer tous ces examens dans un centre hospitalier regroupant différents spécialistes.

Le choix d'un logopède. Attention : pour avoir droit à un remboursement de votre mutuelle pour ce traitement, il faut obligatoirement une prescription du médecin (ORL, neuropédiatre) et un bilan réalisé par un logopède conventionné. Ces documents sont à envoyer au médecin-conseil de votre mutuelle qui donnera l'accord pour un an, renouvelable une fois.

En réalité, les patients dyslexiques ont besoin d'une rééducation pendant nettement plus longtemps ! Après les deux années de traitement, interrogez votre mutuelle : dans le cadre d'une assurance complémentaire, en fonction de certaines conditions à respecter, elle pourrait encore intervenir...

Une rééducation logopédique. Elle peut avoir lieu hors de l'école, à l'école primaire (si un logopède indépendant y travaille) ou dans le cadre de l'enseignement spécialisé (lorsque les troubles de l'apprentissage sont multiples et fort importants). Dès que vous serez en possession d'un diagnostic, communiquez-le à l'enseignant en charge de votre enfant. Il pourra alors mettre en place certaines aides spécifiques pour lui - et sans doute pour un ou deux autres élèves, les dyslexiques étant généralement plus d'un par classe - comme le recours à des textes dactylographiés, à des interlignes plus importants ou encore à des mots-clefs mis en évidence et des temps de lecture plus longs...

EN SAVOIR +

- ▶ Association belge de parents d'enfants en difficulté d'apprentissage : www.apeda.be
- ▶ www.enseignement.be > L'école de A à Z > Troubles de l'apprentissage.

A 5 ans, il ne sait pas dessiner des ronds

L'enfant qui est gauche, pataud, dont les gestes sont lents, malhabiles, peut être atteint de dysgraphie, un trouble de l'apprentissage dû à des problèmes de motricité fine. Plus tard, son écriture sera difficile, voire impossible à lire et ses écrits désordonnés.

Que faire ?

Chercher de l'aide. C'est un kinésithérapeute, un psychomotricien ou un graphothérapeute qui peut aider l'enfant dysgraphique. Attention, ses rééducations ne seront pas remboursées par une mutuelle !

L'école maternelle va parfois vite en besogne et parle d'enseignement spécialisé. Il est trop tôt pour en parler et d'ailleurs, il n'existe pas

d'enseignement spécialisé pour les troubles de l'apprentissage avant l'âge de l'école primaire. Ne fréquenteront cet enseignement que les enfants souffrant de très graves et/ou multiples troubles de l'apprentissage. N'oubliez pas qu'en tant que parents, c'est vous seuls qui décidez d'une inscription dans l'enseignement spécialisé ou non.

Autres troubles de l'apprentissage. La dysorthographe est un trouble spécifique

d'acquisition et de maîtrise de l'orthographe. L'enfant inverse lettres et syllabes, il en omet ou en ajoute. Il assemble des mots séparés ou, au contraire, les dédouble. Il écrit, par exemple : « le garçon est » au lieu de « le garçon est » ou des « sou venirs » pour des « souvenirs ».

Avec la dyscalculie, l'enfant compte toujours sur ses doigts après plusieurs années à l'école primaire. Il peut mal lire et écrire les chiffres : par exemple 300 406 au lieu de 346... Il n'arrive pas à apprendre les tables de multiplication, il a du mal à évaluer une distance, prendre une mesure...

L'enfant atteint de dyspraxie veut effectuer tel ou tel geste (pour écrire, s'habiller, manger...), mais éprouve des difficultés à le réaliser.

La dysphasie : l'enfant parle peu et mal. Il ne trouve pas ses mots, son vocabulaire est limité et il utilise facilement des gestes pour s'expliquer. On le comprend mal parce qu'il déforme ou transforme des mots ou des phrases.



Retrouvez sur leligeur.be/2013-20 : *L'écriture au temps du numérique et il a 8 ans et ne tient pas en place, une approche sur les enfants dits TDA/H.*

EN SAVOIR +

Tous ces troubles sont rééduqués par des logopèdes spécialisés. Seule la dyspraxie sera accompagnée par un psychomotricien ou un ergothérapeute spécialisé.

Attention, ces rééducations ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale.

Plus d'infos : l'association de parents d'enfants aphasiques et dysphasiques (www.dysphasie.be), le site www.apeda.be ou encore www.enseignement.be > troubles de l'apprentissage.

Elle a 10 ans et est toujours dans la lune

Il y a les troubles de l'apprentissage, il y a aussi les troubles de l'attention. Les enfants qui en sont atteints oublient tout ou partie des consignes, un rien les distrait, ils n'arrivent pas à se concentrer. On les croit, à tort, paresseux ou de mauvaise volonté. En fait, ils sont victimes de troubles déficitaires de l'attention, en bref TDA. À l'école, cela ne se passe pas très bien et les difficultés peuvent empirer avec les années puisque la quantité de matière augmente et que celle-ci se complexifie.

Que faire ?

Poser un diagnostic. En consultant un neuropsychologue qui effectuera un bilan neurologique et neuropsychologique via des examens coûteux (hélas, non remboursés !), vous pourrez trouver des armes pour affronter les problèmes.

Ce neuropsychologue va, en quelque sorte, décoriquer le fonctionnement du cerveau de votre enfant via des tests très précis. Il conseillera ensuite un traitement approprié, une remédiation nécessairement de fort longue haleine via un logopède ou un neuropsychologue.

Rilatine et autres techniques. Certains spécialistes, dans des cas précis, proposeront la prise d'un médicament, dérivé d'amphétamine, comme la Rilatine. Le recours à ce médicament, apprécié

par les uns et contesté par les autres, ne guérit pas le trouble mais agit sur les symptômes. Il peut provoquer des effets secondaires comme des difficultés d'endormissement et un manque d'appétit. Le Conseil supérieur de la santé estime que seuls des médecins spécialisés (neuropédiatres, neurologues) et non des généralistes devraient pouvoir prescrire ces médicaments après des examens précis.

D'autres techniques peuvent intervenir en appoint d'une thérapie ou d'une médication comme la relaxation, la kinésiothérapie ou la brain gym. Certains nutritionnistes étudient également des régimes très personnalisés, basés sur des examens sanguins pointus. Ces régimes rééquilibrent l'alimentation en apportant ce dont l'enfant a besoin pour que le fonctionnement cérébral soit optimal dès le matin et tout au long de la journée.

Avertir l'école. Certaines aides peuvent être fournies à l'élève TDA : octroi d'un temps plus long pour effectuer des exercices, diminution de la quantité d'exercices à effectuer ou des devoirs, choix d'une place en classe pour éviter au maxi-

mum la distraction... Ces élèves, comme tous les enfants atteints de troubles de l'apprentissage diagnostiqués par le corps médical, peuvent bénéficier de certaines aides prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles (www.enseignement.be > L'école de A à Z > Troubles de l'apprentissage).

EN SAVOIR +

- ▶ L'association belge de parents d'enfants TDA/H (www.tdah.be) organise des conférences et rencontres et publie *Le TDA/H en quelques mots et quelques questions destiné aux adultes* mais aussi *Juliette, la princesse distraite* et *Attention à mon attention*, destinés aux enfants.
- ▶ *T.D.A. Quoi ?*, de Karin Rondia, Fondation Roi Baudouin. À télécharger sur www.kbs-frb.be > Publications.

A 11 ans, c'est dur quand les parents se séparent

Qui dit séparation des parents, dit changement de vie pour les enfants. Normal, donc, que parfois les résultats scolaires de ces derniers en pâtissent. Sans oublier le chagrin de ne plus voir papa-maman ensemble et la peur de perdre le contact avec l'un ou l'autre. Bref, pour un gosse, la séparation est un vrai coup de tonnerre dans un ciel bleu ! Et cela va sans dire, plus vous et votre ex arriverez à garder ou instaurer des relations sereines, mieux cela se passera pour tous. La loi prévoit d'ailleurs l'autorité parentale conjointe.

Que faire ?

Lui dire qu'on l'aime. Un enfant a besoin de savoir qu'il n'est pas responsable d'une séparation, qu'il est et restera aimé par ses deux parents, qu'il continuera à les voir tous les deux... si possible, qu'il peut les aimer tous les deux. Il a besoin de savoir aussi comment sa vie va s'organiser concrètement, où il va vivre, quand et comment ?

L'aider à raconter. Aidez l'enfant à formuler et à poser les questions qui le tracasse. Répondez-y le plus clairement possible et rassurez-le quant à sa vie future. Vous pouvez aussi lui proposer de parler de ses peines avec une personne extérieure, quelqu'un qu'il apprécie - sa marraine, son tonton, par exemple - et qui est en dehors du maelström.

Suggérez-lui de découvrir le site www.families-change.ca où il retrouvera une situation similaire à la sienne, des explications, des propositions de réaction.

Si vraiment les choses sont très

difficiles pour lui, proposez-lui un contact avec un professionnel qui l'aidera à dépasser ses difficultés.

Prévenir l'école. Informé de la nouvelle situation des parents, l'enseignant sera à même d'en tenir compte dans sa pratique quotidienne. Il comprendra mieux pourquoi l'obtention de certaines signatures peut

traîner (quand on demande celles des deux parents) et pourra permettre à l'enfant de rapporter sa farde de travaux ou son bulletin quelques jours plus tard que prévu, de manière à lui donner le temps de les montrer à son père et à sa mère.

Face au grand nombre de divorces, de nombreuses écoles dupliquent maintenant les infos les plus importantes concernant principalement les réunions de parents, les bulletins, une orientation scolaire...

Simplifier sa vie. Autre difficulté pour l'enfant : avoir son matériel en ordre, à temps et à heure, alors qu'on a deux domiciles. Pour lui simplifier autant que possible la vie scolaire, essayez de

préciser un maximum de points avec votre ex et informez-en votre enfant. Qui signe quoi et quand ? Où doit se trouver le sac de gym, le sac de piscine (Dédoubler ce matériel peut aider, mais cela coûte !) ? Qui paie un nouveau bic ou une sortie avec la classe ?

Visualisez tout cela dans un tableau, une couleur chez maman, une autre chez papa. Enfin, surveil-

lez le journal de classe dans lequel votre ex a pu ou a dû signer une info utile à propos d'une activité, d'un comportement, d'un exercice.

Éviter de faire le passage de papa

à maman (ou l'inverse)
en plein cœur de l'école
permet à l'enfant de
sécher ses larmes
en toute intimité...

Quitter son ancien logement est perturbant, même à 14 ans

La maison de son enfance, c'est sacré. Même pour les ados qui, souvent, au cours d'un déménagement ne s'y retrouvent pas. Certains prétendent même que ce changement les empêche de travailler correctement dans leur nouvelle école.

Que faire ?

Se plaindre, pourquoi pas ?

Laissez-les regretter tout leur saoul ce qu'ils estiment avoir perdu. Quitter la maison de son enfance, c'est une rupture ! Plus fleur bleue qu'ils en ont l'air, ils vivent avec tristesse la perte d'habitudes, de souvenirs et, surtout, de copains. Déménager, c'est effectivement perdre ses potes, même si le contact est toujours possible par internet et compagnie. Perdre les uns et ne pas encore avoir trouvé les autres, c'est angoissant.


Pas évident non plus de se faire une place dans une nouvelle école : quand on arrive en cours de route, des groupes, des clans existent et il faut jouer des coudes pour se faire accepter.

L'ado flippe à mort de perdre ses potes, malgré internet et les réseaux sociaux

Prendre les devants. Suggérez-leur de ne pas attendre que les autres viennent vers eux. Encou-

ragez-les à fréquenter les activités de loisirs dans votre nouveau quartier : les rencontres peuvent être plus faciles quand on a déjà un intérêt commun.

Montrez-leur discrètement les atouts de ce nouveau chez eux : plus de place pour loger les

copains, par exemple, une chambre mieux isolée, un terrain de foot pas loin... 

WEB

Vous êtes belle-mère ou beau-père et c'est la guerre avec l'enfant de l'autre ? Et d'autres troubles encore. Rendez-vous sur leligueur.be/2013-20

BON À SAVOIR

LES PETITS AUSSI ONT MAL AU CŒUR

Si votre enfant a l'âge des livres d'images, offrez-lui l'album *Je ne veux pas changer de maison*, de Tony Ross, chez Gallimard. L'histoire pleine d'humour d'une petite princesse pas d'accord de quitter sa demeure aidera l'enfant à dire sa peine et vous permettra d'en parler avec lui.